



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière tenue le 14 novembre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 237-2015 amendant le règlement du Plan d'urbanisme no 2007-139 et a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 6 janvier 2016 et est entré en vigueur le 6 janvier 2016.

Le règlement numéro 237-2015 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 12 janvier 2016.

Louisette Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière